BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1235

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

424 442 333 RCS Angers.
LEXCAP.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 2634200.00 EUR.
Adresse : 4, Rue du Quinconce, 49100 Angers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PUBLICITE AU BODACC DU PROJET DE FUSION LEXCAP Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, au capital de 2 634 200 € Siège social : 4, rue du Quinconce (49100) - ANGERS RCS ANGERS n° 424.442.333 LEXCAPFI Société de Participations Financières de Profession Libérale sous forme de Société par Actions Simplifiée au capital de 1.441.900 euros Siège social : 4, rue du Quinconce (49100) - ANGERS RCS ANGERS n ° 789.680.808 AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte sous seing privé en date du 16 février 2024, les sociétés LEXCAP et LEXCAPFI ont signé un projet de traité de fusion : Société absorbante : Société LEXCAP, SELARL au capital de 2 634 200 €, dont le siège social est 4, rue du Quinconce (49100) - ANGERS, RCS ANGERS 424.442.333, Société absorbée : Société LEXCAPFI, SPFPL au capital de 1.441.900 €, dont le siège social est 4, rue du Quinconce (49100) - ANGERS, RCS ANGERS 789.680.808 Evaluation de l'actif et du passif transmis : l'actif apporté s'élève à 4 618 527 €, le passif pris en charge s'élève à 591 810 €, soit un actif net apporté à la société LEXCAP de 4 026 717 €. Modifications du capital de la Société Absorbante : la société LEXCAP procèdera à une augmentation de son capital de 2.475.000€ et à une réduction de capital de 2.632.300€ ; le montant du capital à l'issue de l'opération de fusion s'élèverait à 2.476.900 € Rapport d'échange des droits sociaux : 0,1717 parts sociales de la société LEXCAP pour 1 actions de la société LEXCAPFI Montant prévu de la prime de fusion à l'issue de l'opération : -(185.366) € Dépôts prescrits par l'Article L.236-6 alinéa 1er du Code de commerce : Un exemplaire du projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour la société LEXCAP le 19 février 2024, et un exemplaire du projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour la société LEXCAPFI le 19 février 2024. Opposition : Art. L 236-14 du Code de Commerce..